

## 15.4.1 - ENTREPRENEUR EN SYSTÈMES DE CHAUFFAGE HYDRONIQUE POUR CERTAINS TRAVAUX QUI NE SONT PAS RÉSERVÉS EXCLUSIVEMENT AUX MAÎTRES MÉCANICIENS EN TUYAUTERIE

### OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS - CATÉGORIE VISÉE

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

#### 15.4.1 - Entrepreneur en systèmes de chauffage hydronique pour certains travaux qui ne sont pas réservés exclusivement aux maîtres mécaniciens en tuyauterie

Cette sous-catégorie autorise les travaux d'entretien qui concernent les systèmes de chauffage hydronique, y compris les systèmes de brûleurs au propane qui en font partie.

Elle autorise également les travaux de construction qui concernent les systèmes de chauffage visés au premier alinéa et qui sont exécutés sur le territoire d'une municipalité locale dont la population ne dépasse pas 5 000 habitants, sauf si un égout public s'y trouve, ou sur un territoire non organisé.

De plus, cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui concernent les systèmes hydroniques permettant le chauffage et la climatisation qui sont exécutés sur les territoires visés au deuxième alinéa. Toutefois, les travaux relatifs aux appareils permettant le chauffage et la climatisation faisant partie de tels systèmes ne peuvent être effectués qu'à la condition que l'entrepreneur soit également titulaire de la sous-catégorie 15.9 ou 15.10 appropriée.

Enfin, elle autorise les travaux de construction connexes.<sup>1</sup>

### RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

- Durée : 3 h
- Note de passage : 60 %
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

### PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

L'examen de la sous-catégorie 15.4.1 - *Entrepreneur en systèmes de chauffage hydronique pour certains travaux qui ne sont pas réservés exclusivement aux maîtres mécaniciens en tuyauterie* aborde les matières suivantes :

- définitions et types de systèmes
- encadrement législatif, normatif et réglementaire
- lecture de plans et devis
- normes et exécution des travaux

### PRÉPARATION À L'EXAMEN

Pour vous préparer à l'examen, il est recommandé de consulter le **profil de compétences**. Celui-ci décrit l'ensemble des habiletés et des compétences attendues du répondant et pouvant être évaluées lors de l'examen.

Vous trouverez le **profil de compétences** et d'autres informations pertinentes sur notre site Internet : [www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens](http://www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens).

### RESSOURCES

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents. De plus, vous trouverez de l'information sur le site Internet de la Régie du bâtiment du Québec ainsi que sur ceux de divers organismes : la Commission de la construction du Québec, le Registraire des entreprises du Québec, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Revenu Québec et autres.

<sup>1</sup> Source : *Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires*

## DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant ou de répondante pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances au sujet de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériels	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1)	X	
Code de construction du Québec – Chapitre I, Bâtiment 2010 (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.01)	X	X
Code national du bâtiment – Canada 2010 (modifié)	X	X
<b>CAN/CSA B139-Série F-19</b> - Code d'installation des appareils de combustion au mazout	X	X
<b>CAN/CSA-B149.1-15</b> - Code d'installation du gaz naturel et du propane	X	X
<b>CAN/CSA-B214 -12</b> Code d'installation des systèmes de chauffage hydronique	X	X
<b>CAN/CSA F280-F12</b> – Détermination de la puissance requise des appareils de chauffage et de refroidissement résidentiels	X	
Manuel canadien de chauffage au mazout (Association canadienne de chauffage au mazout)	X	
Calcul des pertes et gains de chaleur de la CMMTQ	X	
Les systèmes à vapeur de Claude Tardif	X	
Modern Hydronic Heating : for residential and light commercial buildings de John Siegenthaler	X	
Systèmes de chauffage hydronique de la CMMTQ	X	
Tableaux d'efficacité en combustion de la CMMTQ	X	X
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

**Note :** Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

Plusieurs de ces documents sont disponibles à partir du site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante :

[www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

L'achat de ces documents est possible à partir du site Internet de l'Association canadienne de normalisation (CSA) [www.csa.ca](http://www.csa.ca)

et du site du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) [www.bnq.qc.ca](http://www.bnq.qc.ca)

Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) [www.cmmtq.org](http://www.cmmtq.org)

**D'autres livres de références peuvent vous aider lors de votre préparation.**

**POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS**

Visitez le [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca) pour consulter nos coordonnées et toute information pertinente à la passation de votre examen.

Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.  
Ils peuvent être modifiés sans préavis.